

COMMUNE DE WINGEN

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix décembre à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 5 décembre 2022, s'est réuni à la mairie en séance sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice :	11
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	8
Monsieur le Maire, André SCHMITT Monsieur et Madame les Adjoints au Maire : Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Madame et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Noémie SCHULTZ, Léon SCHMITT-SPILL, Jean-Georges WALTHER, Dominique MARTIN, Alain WOLFF	

Absents excusés avec procuration :	2
M. Guy LEIBOLD a donné procuration Mme Noémie SCHULTZ Mme Claudine WALTHER a donné procuration à Mme Laetitia GRAESE	
Absent excusé:	1
M. Raphaël HARI	

Quorum :

Avec 8 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Décision modificative n°4 au budget principal 2022
- 4) Comptes rendus de réunions des commissions communales
- 5) Informations diverses

Désignation du secrétaire de séance

Madame Laetitia GRAESE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Voix Pour : 8+2

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 56/2022 : DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL 2022

Au vu des résultats des grands livres des budgets de l'année 2022, et afin de procéder au mandatement des paies du mois de décembre, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives au budget principal.

Ces décisions n'engendrent pas d'augmentation des dépenses de fonctionnement, ni d'investissement au budget concerné.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 012 du budget principal sont insuffisants et propose une décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2022		DM - 2022 proposée
012	c/6411 – Personnel titulaire	+ 1 300 €
	Total	+ 1 300 €
70	c/7588 – Autres produits divers de gestion courante	+ 1 300 €
	Total	+ 1 300 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2022 comme suit :

Section de dépenses de fonctionnement

Chap 012 c/6411 + 1 300

Section de recettes de fonctionnement

Chap 75 c /7588 + 1 300

Voix Pour : 8+2

Contre : 0

Abstention : 0

Comptes rendus de réunions des commissions communales

Les différentes commissions ont présenté leur compte rendu des dernières réunions.

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 9h05

Publié le 12 décembre 2022

Transmis au contrôle de légalité le 12 décembre 2022

Le Maire,
André SCHMITT

La secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE

Les membres du conseil municipal :

André SCHMITT	
Georges HOCH	
Laetitia GRAESE	
Claudine WALTHER	A donné procuration à Mme Laetitia GRAESE
Noémie SCHULTZ	
Léon SCHMITT-SPILL	
Dominique MARTIN	
Jean-Georges WALTHER	
Guy LEIBOLD	A donné procuration à Mme Noémie SCHULTZ

Raphaël HARI	Absent excusé
Alain WOLFF	